



# GFRUP

Groupe Francophone de Réanimation et Urgences Pédiatriques

## Commission WEB

### **Président :**

Pr Etienne JAVOUHEY  
[etienne.javouhey@chu-lyon.fr](mailto:etienne.javouhey@chu-lyon.fr)

### **Secrétaire général :**

Dr Guillaume MORTAMET  
[gmortamet@chu-grenoble.fr](mailto:gmortamet@chu-grenoble.fr)

### **Secrétaire adjoint :**

Pr Fabrice MICHEL  
[fabrice.michel@ap-hm.fr](mailto:fabrice.michel@ap-hm.fr)

### **Trésorier :**

Dr Nicolas JORAM  
[nicolas.joram@chu-nantes.fr](mailto:nicolas.joram@chu-nantes.fr)

### **Webmaster :**

Dr Florent BAUDIN  
[florent.baudin@chu-lyon.fr](mailto:florent.baudin@chu-lyon.fr)

### **Secrétariat du GFRUP :**

Mr Mathieu LLOUNG  
[secretariat@gfrup.com](mailto:secretariat@gfrup.com)  
tel : + 33 1 45 86 74 00  
fax : + 33 1 45 86 74 44

### **Règlement intérieur**

1. La commission WEB du GFRUP a pour missions le développement et l'animation des différentes activités du GFRUP qui intègrent technologie, interaction sociale et création de contenu en ligne.
2. La commission WEB du GFRUP est composée de 8 membres titulaires et 3 membres invités.
3. Les membres titulaires sont nommés, après appel à candidature, par le CA du GFRUP pour une durée de 2 ans, sans limite de renouvellement. Ils doivent être adhérents au GFRUP et à jour de leur cotisation. Ils peuvent être membres d'une autre commission ou groupe de travail du GFRUP au même moment.
4. Les membres invités sont le président et le secrétaire général du GFRUP et le représentant de la base de données PICURE.
5. Parmi les membres titulaires de la commission WEB, un webmaster est nommé par le CA du GFRUP, pour une durée de 2 ans, sans limite de renouvellement.
6. Le webmaster est chargé d'animer la commission et de coordonner les travaux entre les membres de la commission. Il siège en tant que membre invité au CA du GFRUP. Il veille à l'assiduité des membres titulaires à l'activité de la commission et propose un renouvellement anticipé d'un membre en cas d'absences répétées de ce dernier.
7. Un compte-rendu de chaque réunion est adressé au président et au secrétaire général du GFRUP et un compte-rendu annuel d'activité de la commission est présenté en AG du GFRUP.
8. Le nombre minimum de réunions annuelles est fixé à 4. Il s'agit de réunions téléphoniques.

GFRUP

Association loi 1901 publiée au JORF  
48, avenue Claude Vellefaux  
75 010 Paris

9. Les frais de déplacement motivés par d'éventuelles réunions physiques peuvent être remboursés selon les règles de prise en charge financières des frais des membres de commission en vigueur au GFRUP.
  
10. Le présent règlement intérieur a été adopté en réunion du CA du GFRUP le 9 mai 2019.